

Paris, le 07/05/2024 N°1844

Jean-Christophe Donnellier, Inspecteur général de la Direction générale du Trésor, élu coprésident du Fonds « de réponse aux pertes et préjudices »

À la suite de la décision historique d'ouverture de la COP28 opérationnalisant le Fonds « de réponse aux pertes et préjudices », son Conseil d'administration s'est réuni pour la première fois la semaine dernière à Abu Dhabi. À cette occasion, Jean-Christophe Donnellier – Inspecteur général du Trésor – a été élu coprésident aux côtés de Richard Sherman, représentant sud-africain.

En 2022, lors de la 27ème Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques réunie à Sharm-El-Sheikh, l'ensemble des Parties se sont accordées pour renforcer le financement permettant de répondre aux pertes et préjudices*, c'est-à-dire les conséquences néfastes en lien avec le changement climatique dans les pays vulnérables. Un comité, auquel la France a activement contribué, a alors été mis en place pour opérationnaliser cette décision historique, y compris en dressant les contours d'un nouveau fonds multilatéral. Ces recommandations, fruits de négociations complexes et de compromis, ont été adoptées dès le premier jour de la COP28. Les contributions financières au Fonds « de réponse aux pertes et préjudices » s'élèvent à ce jour à 661 millions de dollars.

Il s'agit désormais de transformer cette impulsion politique en une nouvelle institution fonctionnelle, qui prendra toute sa place dans l'architecture financière internationale, de la manière la plus rapide et la plus efficace possible.

C'est dans ce contexte que s'est réuni le premier Conseil d'administration de ce nouveau fonds, du 30 avril au 2 mai à Abou Dhabi, Émirats Arabes Unis. La première décision à l'agenda consistait à désigner les deux co-présidents, dont le rôle consistera à organiser les travaux du Conseil du Fonds. Les membres du Conseil ont ainsi élu Jean-Christophe Donnellier, Inspecteur général du Trésor, coprésident du Conseil du Fonds au titre des pays développés, pour une durée d'un an. La France, en tant que contributeur substantiel, bénéficiera, en plus de la coprésidence, d'un siège d'administrateur lui permettant d'exprimer ses positions.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, a déclaré : « Je me félicite de l'élection de Jean-Christophe Donnellier qui témoigne de la reconnaissance accordée au rôle moteur de la France dans l'élaboration de solutions de

financement nouvelles en faveur des pays les plus vulnérables, en ligne avec le Pacte de Paris pour les Peuples et la Planète. »

Se félicitant également de cette nomination, le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, **Stéphane Séjourné**, a déclaré : « La France est pleinement mobilisée pour protéger les populations les plus vulnérables des conséquences désastreuses du changement climatique. »

Parcours professionnel

Économiste de formation, Jean-Christophe Donnellier a occupé différents postes à la Direction générale du Trésor, notamment dans les secteurs du commerce extérieur, des négociations commerciales multilatérales et de l'aide au développement. Il a notamment été Directeur des relations internationales de 2007 à 2009, ministre conseiller à la Représentation de la France auprès de l'OCDE et vice-président du Comité d'aide au développement de l'OCDE de 2012 à 2013. Nommé représentant de la France au conseil d'administration du Fonds vert pour le climat en novembre 2020, il est élu coprésident de ce conseil en janvier 2021, poste qu'il occupe jusqu'en décembre 2022.

Contacts presse:

Cabinet de Bruno Le Maire: 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale du Trésor : 01 44 87 73 24 - presse@dgtresor.gouv.fr

^{*} Les pertes et préjudices peuvent être définis comme les conséquences néfastes, économiques et non économiques, en lien avec les changements climatiques. Ils résultent de la combinaison de trois facteurs : les aléas liés au changement climatique, l'exposition et la vulnérabilité à ces aléas.